

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 JUILLET 2026 A 18 H 30 MN A LOQUEFFRET Salle communautaire**

Étaient présents :

BERRIEN : Yvan RICHARD, Séverine GELIN

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU

BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN

HUELGOAT : Gaëtan PEYREBESSE, Laura SERANDOUR

LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Alan SPARFEL

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON

LOQUEFFRET : Bernard BARON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Marina GARCIA-JOVE NAVARRO

SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Sylvie MANZONI à Séverine GELIN, Anne ROLLAND à Jean François DUMONTEIL, Aurélien MONFORT à Gaëtan PEYREBESSE, Audrey GUYADER à Laura SERANDOUR, Haud LE GOLIAS à Alan SPARFEL, Louis-Marie LE GUILLOU à Bernard BARON, Christiane REDON à Grégory LE GUILLOU

Excusée : Karine DONCKERS

Absente : Coralie JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Valérie JOUAN

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la séance de conseil communautaire du 02 juin 2026
- Présentation du Projet de Territoire de Cohésion Sociale (PTCS) et de la méthodologie pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) associée
- Demande de fonds de concours des communes
- Demande de Pass Commerce et Artisanat
- Subvention aux associations
- Subvention nouveaux installés en agriculture année 2025
- Système d'Information Géographique mutualisé
- Modification des commissions thématiques et constitution de la commission Finances, Prospective et Ressources humaines
- Adaptation du personnel de la régie Eau et Assainissement
- Remboursement de frais à un agent
- Information sur l'avancée du projet de rénovation des ex Salaisons de l'Arrée en lien avec le développement de la filière en bois en associant l'étude à la rénovation de la maison du lac
- Ouverture d'une ligne de trésorerie – budget principal
- Avance trésorerie du budget principal au budget annexe chalets gîte

- Décision modificative – budget annexe déchets ménagers
- Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – information sur son élaboration et définition de la composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)
- Pacte de développement culturel – présentation de la méthodologie du diagnostic
- Information sur les décisions prises par le Président
- Questions diverses

Monsieur le président débute la séance à 18h30mn, constate le quorum et propose à Valérie JOUAN d'assurer le secrétariat de séance.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 02 juin 2026 est proposé à l'approbation. Pas de remarque particulière, il est donc arrêté.

Présentation du Projet de Territoire de Cohésion Sociale (PTCS) et de la méthodologie pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) associée

Elena ROCCO, chargée de coopération à Monts d'Arrée Communauté présente ce sujet.

La Convention Territoriale Globale (CTG) actuelle (2023-2027) signée avec la CAF du Finistère, le département du Finistère et les 12 communes structure la politique sociale sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté autour de thématiques (petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale, parentalité, logement, santé, alimentation, mobilité et accès aux droits).

Les actions se réfèrent au projet de cohésion sociale associé à cette convention.

Son renouvellement pour la période 2028–2032 constitue un enjeu stratégique majeur pour la collectivité. Il implique une évaluation rigoureuse de la CTG en cours et une démarche de co-construction de la future convention (portait du territoire, étude des enjeux et besoins à partir d'enquêtes et d'ateliers participatifs). La collectivité assure en interne la production du portrait statistique du territoire (données INSEE, CAF, Observatoire départemental, ARS, etc.)

Le travail d'enquête et d'ateliers de co-construction est à réaliser par un prestataire extérieur. Le coût de cette prestation est estimé à 15.000 € avec la possibilité d'un cofinancement à hauteur de 7.500 € par la CAF du Finistère.

Le conseil communautaire approuve la démarche de renouvellement de la CTG et de travailler avec un prestataire pour l'évaluation des services actuels, la co-construction des objectifs suivi du plan d'actions.

Demande de fonds de concours des communes

Pas de demande à ce jour, sujet ajourné

Pass Commerce et Artisanat – aide à l'entreprise Auto Menez Breizh Service, Garage automobile à Brasparts

Rapporteur : André PAUL

Vu la délibération du 30 avril 2019 de mise en place du dispositif Pass Commerce Artisanat
Vu la convention signée avec la Région Bretagne

Vu le rappel du dispositif

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat à

Raison sociale	Auto Menez Breizh Service
Forme juridique	SARL
Adresse	Toull ar Hoad 29190 BRASPARTS
Activité	Garage mécanique automobile
Effectif	1 ETP
Projet	Matériel et mobilier
Montant investissement	17 574,44 €
Taux de subvention	30 % de 5 272,33 € H.T.
Subvention accordée	5 272,33 €

Cette aide est adossée au règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de *minimis*.

Le versement d'une aide à l'investissement de 5 272,33 € à l'entreprise d'Alexandre CROCHET de mécanique automobile à Brasparts est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Attribution de subvention aux associations

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

Il est fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues par la collectivité.

Il est rappelé qu'une délibération définissant des critères d'attribution pour le versement d'une subvention par la collectivité a été prise le 09 avril 2024.

Les demandes de subventions, pour lesquelles un avis de la commission Services à la population du 20 juillet 2026 a été donné, sont présentées.

Les élus adhérents à des associations sollicitant une subvention n'ont pas pris part au débat et sont sortis au moment du vote (Valérie BESNARD, Jean-Yves CRENN, Geneviève HEMON, Marc MEQUIGNON, Marina GARCIA-JOVE NAVARRO)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide le versement d'une subvention aux associations suivantes :

Association	Présentation	Objets demande	Dates / Lieux	Vote
Les amis de l'écomusée des Monts d'Arrée	Association qui "œuvre aux côtés de l'équipe salariée de l'écomusée pour soutenir son action, fédérer les habitants, mettre en relation l'écomusée avec des personnes ressources" (Basée à Commana)	Concert « hors-les-murs » du festival Arrée Voce (chants polyphoniques du monde et de Bretagne)	Vendredi 25 juillet 2025, Ecomusée de St-Rivoal	500,00 €
Vivre à Lopérec	Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel de la commune, aider l'essor économique et culturel de Lopérec, promouvoir l'activité touristique	Fête Nationale du Village	Dimanche 1er septembre 2026, Bourg de Lopérec	250,00 €

Chorale de l'Arrée	Chorale de Huelgoat	Echange de concert avec une Chorale du Pays de Galles / Aide financière au séjour pour 18 choristes	Mois de mai	100,00 €
Et Meutes (Méandres)	Galerie "Méandres" à Huelgoat : espace d'art contemporain. Diffusion, soutien à la création et action culturelle	Fonctionnement : projet annuel 2026, résidence artistique, exposition, rencontre et ateliers	Toute l'année, Huelgoat	500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Brasparts	Association de soutien aux sapeurs-pompiers de la caserne de Brasparts	Fonctionnement : Organisation du bal des sapeurs-pompiers (feux d'artifices), journée portes ouvertes, achat de matériel	Toute l'année, ensemble du territoire	500,00 €
UTMA	Organisation de l'Ultra Trail des Monts d'Arrée	Organisation de la 6ème édition de cette événement sportif	Samedi 2 mai, le long de plusieurs communes du territoire	500,00 €
Ecole de Musique de Brasparts	Cours d'éveil musical et d'instruments divers pour enfants et adultes. 56 élèves et 7 enseignants	Fonctionnement : divers projets en plus de l'EAC, notamment dans le cadre du dispositif TER, en lien avec l'Education nationale et le RPE du territoire	Toute l'année sur l'ensemble du versant Ouest du territoire	1 000,00 €
Ensemble Cobalt	Organisation du festival Claviers dans les Monts : festival dédié à la musique pour claviers	6ème édition du festival : 6 concerts	Saint-Rivoal, les 12 et 13 juin 2026	1 000,00 €
Le Kernozet (Vieux Tilleul)	Animation de la vie sociale et lutte contre l'isolement : organisation de divers événements et animations tout au long de l'année + un festival annuel de 2 jours	Soutien à la 4ème édition du Festival	Scrignac, 3 et 4 juillet 2026	450,00 €
GAB29	Groupement des agriculteurs et agricultrices Bio du Finistère : défense, représentation, et promotion de l'agriculture bio, accompagnement d'installation et de conversions	Fonctionnement	Département 29	500,00 €
Les Roc'h des Monts d'Arrée	Course VTT dans les Monts d'Arrée	Organisation de la 27ème édition de la course VTT : ROC'H DES MONTS D'ARRÉE VTT	12 et 13 septembre 2026, au départ de Huelgoat	1 000,00 €
Ici, dans les Monts d'Arrée	Nouvelle association dont l'objet est de "valoriser les arts de l'oralité dans les Monts d'Arrée"	1ère édition du "festival de la dernière pluie", festival de contes	Du 13 au 19 avril 2026 à Botmeur	350,00 €
Méharées (La Baraque)	Association qui porte une structure culturelle d'art contemporain située à St-Rivoal : La Baraque. Proposition d'une programmation annuelle : expo, rencontre, projection, ateliers, présentation d'ouvrages, concerts, spectacles ...	Fonctionnement	Saint-Rivoal, toute l'année	2 000,00 €
Le Reuz (Brulu)	Association d'éducation populaire	Organisation de la 3ème édition du Festival Brulu : spectacles vivants et concerts	Saint-Rivoal : 30 et 31 mai 2026	1 000,00 €
Collectif OHO (A la Fraîche)	Organisation annuelle d'un festival d'arts de rue à Berrien	Organisation de la 5ème édition du Festival "A la Fraîche" ; 6 spectacles sur une après-midi	25 juillet 2026 à Berrien	500,00 €

Fédération départementale de pêche et de protection du Milieu Aquatique du Finistère	Fédération départementale de pêche	Organisation de la rencontre annuelle Halieutique Bretonne au Lac Saint-Michel	30 et 31 mai 2026	600,00 €
Comité des fêtes de Brasparts	Comité des fêtes de Brasparts	Organisation de l'événement festif : "Brasparts plage" 2026	Août 2026, Brasparts	500,00 €
Mobil Emploi	Basé à Quimper, Mobil' Emploi est une association qui œuvre pour la mobilité, l'emploi et l'insertion. Elle propose des solutions de transport de proximité aux personnes n'ayant pas de moyen de transport pour accéder ou se maintenir à l'emploi. (Service TAD (chantier d'insertion), location de 2 roues, plateforme de mobilité)	Fonctionnement	Toute l'année	300,00 € (sous condition de connaître les communes d'origine des bénéficiaires)
TOTAL				11 550 €

Les subventions sont versées à l'issue de l'évènement.

Subvention à un agriculteur installé en 2025

Rapporteur : André PAUL

Afin de contribuer au maintien de l'agriculture sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté une délibération a été prise en 2017 pour un soutien aux nouveaux agriculteurs installés (année N-1), qui prend la forme d'une aide forfaitaire de 1.500 €. Le dispositif d'aide a été repris dans la convention de partenariat sur les politiques économiques en 2018 et reconduite en 2023 avec la Région Bretagne. Elle est adossée au règlement (UE) n°2019/316 de la commission du 21 février 2019 modifiant le règlement (UE) n° 1408/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* dans le secteur de l'agriculture.

Montant de l'aide attribuée par agriculteur installé

Aide de 1.500 €

Critères d'éligibilité

Installation, création ou reprise effective d'une exploitation avec réalisation d'un parcours à l'installation (à adapter si possible pour les exploitations particulières) et obtention de la DJA.

Age maximum : 40 ans

Installation des personnes ayant plus de 40 ans : l'élaboration, d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé sera exigé.

Une transformation juridique de l'exploitation sans installation réelle n'est pas prise en compte.

Modalités d'attribution

Sur la base d'une demande officielle d'aide financière faite à Monts d'Arrée Communauté, la collectivité en lien avec la chambre d'agriculture du Finistère instruira les dossiers en vérifiant les conditions d'attribution (ex : attestation à fournir par le JA ou attestation suivi 3P) avant de le soumettre à la commission en charge de l'agriculture.

Pour une installation en année N, la subvention est versée en année N + 1.

L'EPCI s'engage à informer la DDTM et le Conseil régional de Bretagne des décisions d'octroi d'aides sur la base de ce dispositif.

Un agriculteur installé en 2025 sur le territoire a déposé un dossier de demande d'aide :

- M. Rémi LAVERGNE à Plouyé installé en maraichage et volailles

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le versement d'une aide de 1.500 € à M. Rémi LAVERGNE pour son installation en maraichage et volailles

Convention avec Roi Morvan Communauté pour un Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

La communauté de communes à la compétence en matière de SIG, c'est un outil qui permet de créer, gérer et partager l'information géographique pour différentes activités (urbanisme, eau et assainissement, randonnées, habitat, déchets, voirie, ...). Il est constitué de matériel informatique, de logiciels spécifiques et nécessite des moyens humains.

Aujourd'hui, cet outil n'est pas développé en interne, Monts d'Arrée Communauté travaille depuis plusieurs années avec la société SMA Netagis pour sa mise en place.

Le contrat permet également aux communes de la CC de consulter le cadastre (plan et matrice) ainsi que les différentes couches de réseaux intégrées à ce Système d'Information Géographique (documents d'urbanismes, réseaux, ...) sur leur commune.

Roi Morvan Communauté dans un souci de solidarité territoriale et d'optimisation de la dépense publique propose une mutualisation de son outil technique et humain avec les EPCI du COB et le pays COB.

La présentation du SIG a été réalisée dans les services concernés qui ont approuvés l'intérêt de la mutualisation de cet outil.

L'outil proposé génère des économies pour la collectivité mais favorise également la synergie autour des usages.

La mutualisation concerne l'infrastructure technique (hébergement de la solution dans un serveur, mise en place des logiciels en open source (Lizmap QGIS, mise à disposition d'un géo catalogue, ...) et les ressources humaines (géomaticien et informaticien).

Après recueil des besoins, il sera réalisé une intégration des données qui comprendra, une formation aux outils, la vérification de la qualité des données sous QGIS, l'adéquation du WEB SIG Lizmap.

Il est intéressant de déployer dès cette année ce nouveau SIG pour avoir un temps de mise en place et formation des utilisateurs qui permettra une continuité de service.

Le projet de convention qui fixe les modalités techniques et financières de la prestation de service a été transmis, il n'y a pas de remarque particulière à ce sujet.

Les membres du bureau réunis le 7 juillet 2026 a émis un avis favorable à cette convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention de mutualisation du service SIG proposée par Roi Morvan Communauté et autorise le président à signer la présente convention.

Composition des commissions thématiques intercommunales - modification

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

La délibération n°2026-074 en date du 28 avril 2026 a déterminé la création des commissions thématiques intercommunales pour la durée du mandat.

Ensuite les communes membres ont été invitées à proposer des représentants y compris des conseillers municipaux non communautaires appelés à siéger au sein des commissions thématiques intercommunales et les candidatures ont été présentées par les maires.

La proposition de la commune de Scrignac a été reçue après la délibération du conseil communautaire du 2 juin 2026 constituant les commissions thématiques.

Le président propose d'élire les membres, indiqués par la commune de Scrignac, dans les commissions thématiques à main levée.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de recourir à un vote à main levée et de valider la modification intégrant les élus de la commune de Scrignac dans les commissions thématiques telles qu'indiqué ci-dessous.

Il installe lesdits élus en qualité de membres des commissions thématiques pour la durée du mandat en cours et rappelle que la présidence de chaque commission est assurée par le Président de la communauté de communes et qu'un vice-président référent est désigné pour chacune d'elles en fonction de ses délégations.

1/ Commission Tourisme, sentiers de randonnée, chalets gîte d'étape, destination touristique, équipements de loisirs

Prénom NOM	Commune	Conseiller municipal (CM) ou conseiller communautaire (CC)
Claire VANDENBLUCKE	Berrien	CM
Sandra TOSSER	Berrien	CM
Catherine LAMIDON	Botmeur	CM
Lorinne ANSQUER	Brasparts	CM
Youenn BOUDER	Brennilis	CM
Solène TRIPOZ	Huelgoat	CM
Gaëtan PEYREBESSE	Huelgoat	CC
Mélanie HOUSSIER	La Feuillée	CM

Marc MEQUIGNON	Lopérec	CM
Aude SENGELE	Lopérec	CC
Paola LE DELAIZIR	Lopérec	CM
Sigrid CAPONY	Loqueffret	CM
Bernard BARON	Loqueffret	CC
Philippe LE QUERE	Plouyé	CM
Virginie BOURNIGAL (s)	Plouyé	CM
Amandine ROULLEAU	Saint-Rivoal	CM
Marina GARCIA JOVE NAVARRO	Saint-Rivoal	CM
Lucile LEGOUBE	Saint-Rivoal	CC
Eliane JOUANET	Scrignac	CM
Jocelyne BOULC'H	Scrignac	CM

2/ Commission Déchets ménagers, économie circulaire, environnement et voirie

Prénom NOM	Commune	Conseiller municipal (CM) ou conseiller communautaire (CC)
Marcel COSQUER	Berrien	CM
Ugo CHEVALIER	Berrien	CM
Claire VANDENBLUCKE	Berrien	CM
François SUET	Bolazec	CC
Éric PRIGENT	Botmeur	CC
Didier DANJOU	Botmeur	CM
Éric-Pierre LE BRAS	Brasparts	CM
Julien TALLEC	Brennilis	CM
Dominique COADOUR	Brennilis	CC
Gérard TOSSER	Huelgoat	CM
Aurélien MONFORT	Huelgoat	CM
Michel GY	La Feuillée	CM
Aude SENGELE	Lopérec	CM
Françoise GERARD	Loqueffret	CM
Isabelle MOROT-SIR	Loqueffret	CM
Béatrice BALPE	Plouyé	CM
Thibault DABLIN	Saint-Rivoal	CM
Marina GARCIA JOVE NAVARRO	Saint-Rivoal	CC
Nicolas JAOUEN	Scrignac	CM
Nicolas MENEZ	Scrignac	CM

3/ Commission Services à la population : petite enfance, enfance, jeunesse, centre social, associations, Espace France services, point cyber, santé, mobilité

Prénom NOM	Commune	Conseiller municipal (CM) ou conseiller communautaire (CC)
Sandra TOSSER	Berrien	CM
Yvan RICHARD	Berrien	CC
Anne-Isabelle LE BORGNE	Botmeur	CM
Camille DROFF	Brasparts	CM
Ludovic RIOU	Brasparts	CM
Anne ROLLAND	Brasparts	CC
Sylvie BIRHART	Brennilis	CM
Audrey PENVEN GUYADER	Huelgoat	CC
Isabelle CHESNIER	Huelgoat	CM
Annie SALMAS	La Feuillée	CM
Diane BOURGE	Loqueffret	CM
Laouen COMBE	Loqueffret	CM
Christiane REDON	Plouyé	CC
Virginie BOURNIGAL (s)	Plouyé	CM
Nelly POYET	Saint-Rivoal	CM
Amandine ROULLEAU	Saint-Rivoal	CM
Didier MADEC	Scrignac	CC
Axelle GRALL	Scrignac	CM

4/ Commission Développement économique, commerce et artisanat, agriculture, abattoir, très haut débit

Prénom NOM	Commune	Conseiller municipal (CM) ou conseiller communautaire (CC)
Claire VANDENBLUCKE	Berrien	CM
Ugo CHEVALIER	Berrien	CM
Sterenn TROADEC	Berrien	CM
Audrey LE ROUX	Bolazec	CM
Catherine LAMIDON	Botmeur	CM
Guy DENIEL	Brasparts	CC
Julien TALLEC	Brennilis	CM
Gaëtan PEYREBESSE	Huelgoat	CC
Karine DONCKERS	Huelgoat	CC
Haud LE GOLIAS	La Feuillée	CC
Bruno TOULLEC	Lopérec	CM
Gilles GODEK	Lopérec	CM

Louis-Marie LE GUILLOU	Loqueffret	CC
Michel JEFFROY	Loqueffret	CM
Fabien DIRAISON	Plouyé	CM
Amandine ROULLEAU	Saint-Rivoal	CM
Lucile LEGOUBE	Saint-Rivoal	CM
André PAUL	Scrignac	CC
Millian KERSAUDY	Scrignac	CM

5/ Commission Bâtiments administratifs et techniques, logements locatifs, transition écologique et énergétique, aménagement et urbanisme

Prénom NOM	Commune	Conseiller municipal (CM) ou conseiller communautaire (CC)
Julien LE HULUDUT	Berrien	CM
Marcel COSQUER	Berrien	CM
Ugo CHEVALIER	Berrien	CM
Éric PRIGENT	Botmeur	CC
Alexandre CROCHET	Brasparts	CM
Guy DENIEL	Brasparts	CC
Anne ROLLAND	Brasparts	CC
Valérie JOUAN	Brennilis	CC
Dominique COADOUR	Brennilis	CC
Yvon LE SCRAIGNE	Huelgoat	CM
Aurélien MONFORT	Huelgoat	CC
Alan SPARFEL	La Feuillée	CC
Geneviève HEMON	Lopérec	CC
Maryvonne LE GUILLOU	Lopérec	CM
Cindy LAYOUR	Lopérec	CM
Louis-Marie LE GUILLOU	Loqueffret	CC
Bernard BARON	Loqueffret	CC
Grégory LE GUILLOU	Plouyé	CC
Arnaud COZIEN	Plouyé	CC
Virginie BOURNIGAL (s)	Plouyé	CM
Béatrice BALPE (s)	Plouyé	CM
Mickaël TOULLEC	Saint-Rivoal	CC
Thibault DABLIN	Saint-Rivoal	CM
Fabien MIGNOT	Scrignac	CM
Jocelyne BOULC'H	Scrignac	CM

6/ Commission Culture

Prénom NOM	Commune	Conseiller municipal (CM) ou conseiller communautaire (CC)
Séverine GELIN	Berrien	CC
Yvan RICHARD	Berrien	CC
Loeiza BEAUVIR	Botmeur	CM
Pierre-Louis LESEUL	Botmeur	CM
Nicolas FER	Botmeur	CM
Michel MORVAN-CHÂTELIER	Brasparts	CM
Anne ROLLAND	Brasparts	CM
Berc'hed CADOUAL	Brennilis	CM
Hélène TOURNIER	Huelgoat	CM
Mathieu MORVAN	Huelgoat	CM
Typhaine BODENEZ	La Feuillée	CM
Marc MEQUIGNON	Lopérec	CC
Paola LE DELAIZIR	Lopérec	CM
Gaëlle TREBAOL	Loqueffret	CM
Laouen COMBE	Loqueffret	CM
Arnaud COZIEN	Plouyé	CC
Katalin BORONKAI	Plouyé	CM
Virginie BOURNIGAL (s)	Plouyé	CM
Philippe LE QUERE (s)	Plouyé	CM
Nelly POYET	Saint-Rivoal	CM
Damien RAOUL	Saint-Rivoal	CM
Amandine ROULLEAU	Saint-Rivoal	CM
Roselyne CORNEC	Scrignac	CM
Francis KERVOELEN	Scrignac	CC

Composition de la commission thématique Finances, Prospective, Ressources humaines

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

Suite au renouvellement général du conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-10-1 ;

Vu la délibération n°2026-074 en date du 28 avril 2026 relative à la création des commissions thématiques intercommunales pour la durée du mandat ;

Le président propose d'élire les membres de la commission thématique à main levée. Il avait été précédemment décidé que soient uniquement des élus communautaires qui siègent à cette commission. Deux élus par commune sont proposés incluant le président et les 6 vice-présidents.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide de recourir à un vote à main levée et de valider les propositions de la commission thématique telle que décrite ci-dessous.

Il installe lesdits élus en qualité de membre de la commission thématique pour la durée du mandat en cours et précise que la présidence de cette commission est assurée par le Président de la communauté de communes .

Commission Finances, Prospective, Ressources humaines		
Prénom NOM	Commune	Conseiller communautaire (CC) ou Président (P) ou Vice-Président (VP)
Yvan RICHARD	Berrien	CC
Séverine GELIN	Berrien	CC
Coralie JEZEQUEL	Bolazec	CC
François SUET	Bolazec	CC
Eric PRIGENT	Botmeur	VP
Loeiza BEAUVIR	Botmeur	CC
Anne ROLLAND	Brasparts	VP
Guy DENIEL	Brasparts	CC
Dominique COADOUR	Brennilis	CC
Valérie JOUAN	Brennilis	CC
Gaëtan PEYREBESSE	Huelgoat	VP
Audrey GUYADER	Huelgoat	CC
Jean François DUMONTEIL	La Feuillée	P
Alan SPARFEL	La Feuillée	CC
Jean-Yves CRENN	Lopérec	CC
Geneviève HEMON	Lopérec	CC
Louis-Marie LE GUILLOU	Loqueffret	CC
Bernard BARON	Loqueffret	CC
Grégory LE GUILLOU	Plouyé	CC
Arnaud COZIEN	Plouyé	VP
Marine GARCIA-JOVE NAVARRO	Saint-Rivoal	CC
Mickaël TOULLEC	Saint-Rivoal	VP
André PAUL	Scrignac	VP
Didier MADEC	Scrignac	CC

Régie Eau et Assainissement – Recalibrage d'un poste et création d'emplois non permanents pour la gestion administrative

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

Aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la prise de compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2025, les emplois de la régie Eau et Assainissement sont intégrés dans un tableau des emplois permanents de droit privé pour les agents en CDI, et dans un tableau des emplois non permanents de droit privé pour les agents en CDD. Seul l'emploi du Directeur de la Régie Eau Assainissement apparaît dans le tableau des emplois permanents (car de droit public).

Suite à une réaffectation de certaines missions au sein même de la régie, et à la mise à jour nécessaire des bases de données des communes, il apparaît les éléments suivants :

- Un des techniciens Eau et Assainissement va devenir responsable d'exploitation : gestion de l'opérationnel, commande de fournitures, gestion des plannings d'astreinte et supervision des alarmes et fuites. Ces missions relèvent désormais davantage du groupe V de la convention collective Eau et Assainissement.
- Une importante mise à jour des bases abonnés a été effectuée durant six mois par un agent recruté à temps complet sur le poste de gestionnaire administratif. Cette mission n'ayant pas pu être finalisée à la fin des six mois, il conviendrait de recruter à nouveau cet agent à temps non-complet, à hauteur d'un jour par semaine en télétravail (20%), pendant 4 mois, afin de terminer cette tâche.
- Afin de continuer à désengorger l'accueil du service eau et assainissement, il convient de recruter à nouveau un agent administratif à temps non-complet (80%) durant sept mois.

Vu les statuts de la Régie Eau et Assainissement,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Eau et Assainissement le 4 juin 2026,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 7 juillet 2026,

Considérant qu'il est nécessaire :

- De modifier et recalibrer un des postes de technicien Eau et Assainissement à savoir :
 - o Emploi : Responsable d'exploitation
 - o Classification : Groupe V
- De créer un emploi non permanent de droit privé de gestionnaire administratif et d'autoriser M. Le Président à recruter un agent selon les modalités suivantes :
 - o CDD dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité de 4 mois
 - o du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2026
 - o à temps non complet (20%)
 - o en télétravail
- De créer un autre emploi non permanent de droit privé de gestionnaire administratif et d'autoriser M. Le Président à recruter un agent selon les modalités suivantes :
 - o CDD dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité de 7 mois
 - o du 1^{er} octobre 2026 au 30 avril 2027
 - o à temps non complet (80%)

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de modifier et recalibrer un des postes de technicien Eau et Assainissement à savoir :
 - o Emploi : Responsable d'exploitation

- Classification : Groupe V
- Décide de créer un emploi non permanent de droit privé de gestionnaire administratif et d'autoriser M. Le Président à recruter un agent selon les modalités suivantes :
 - CDD dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité de 4 mois
 - du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2026
 - à temps non complet (20%)
 - en télétravail
- Décide de créer un autre emploi non permanent de droit privé de gestionnaire administratif et d'autoriser M. Le Président à recruter un agent selon les modalités suivantes :
 - CDD dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité de 7 mois
 - du 1^{er} octobre 2026 au 30 avril 2027
 - à temps non complet (80%)
- Approuve la modification du tableau des emplois ci-annexé
- Demande d'inscrire au budget les crédits correspondants
- Autorise M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération

Le poste de de coordonnateur de travaux (CDD de 18 mois) créé lors du conseil communautaire de novembre 2025 était suspendu en attente de l'obtention d'une subvention de l'Agence de l'Eau. Ce poste va bientôt faire l'objet d'un appel à candidature.

MONTS D'ARRÉE COMMUNAUTÉ
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE DROIT PUBLIC AU 16/12/2025

Service	Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Contractuel défaut	Poste budgétisé	Equivalent temps plein	Poste Pourvu
Administratif	Direction des services communautaires	Rédacteur Ppal 1ère CI	Attaché	OUI	1	1	1
	Chargé(e) de coopération territoriale CTG	Rédacteur	Attaché	OUI	1	1	1
	Gestionnaire des ressources humaines	Rédacteur	Rédacteur Principal 1ère CI	OUI	1	1	1
	Comptable	Adjoint administratif Ppal 2ème CI	Rédacteur Principal 1ère CI	OUI	1	1	1
	Gestionnaire administratif(ve)	Adjoint administratif Ppal 2ème CI	Rédacteur Principal 2ème CI	OUI	1	1	1
	Gestionnaire administratif(ve) et comptable	Adjoint administratif	Adjoint administratif Ppal 1ère CI	OUI	1	0,8	1
Animation	Animateur(rice) France Services, Référent(e) cyber base	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Ppal 1ère CI	OUI	1	1	1
	Animateur(rice) France Services	Adjoint administratif	Adjoint administratif Ppal 1ère CI	OUI	1	1	1
	Agent animation jeunesse	Adjoint d'animation	Animateur	OUI	1	1	0
	Animateur(rice) Enfance jeunesse - Directeur(rice) ALSH	Adjoint d'animation Ppal 2ème CI	Animateur	OUI	1	1	1
Tourisme	Chargé(e) d'accueil	Adjoint administratif	Rédacteur	OUI	2	1,8	2
	Directeur(rice) de l'Office de Tourisme Communautaire	Adjoint administratif	Rédacteur	OUI	1	1	1
TECHNIQUE	Déchets ménagers	Responsable des services déchets ménagers et bâtiments	Technicien	Technicien principal 1ère CI	OUI	1	1
		Agent technique déchets ménagers	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 1ère CI	OUI	3	3
	Voirie	Responsable du service voirie et espaces verts	Agent de maîtrise	Technicien principal 1ère CI	OUI	1	1
		Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 1ère CI	OUI	4	4
	Espaces naturels	Agent technique espaces naturels	Adjoint technique	Agent de maîtrise Ppal	OUI	2	2
	Eau et Assainissement	Responsable du service Eau et Assainissement - Directeur(rice) de la régie	Technicien	Ingénieur principal	OUI	1	1

MONTs D'ARRÉE COMMUNAUTÉ
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS DE DROIT PUBLIC AU 01/05/2026

Service	Emploi	Cadre d'emploi	Motif du recours	Durée	Poste budgétisé	Durée hebdomadaire	Poste Pourvu
Administratif	Chargé de mission du projet de développement culturel	Catégorie A	Contrat de projet	4 ans	1	35h	1
Tourisme	Chargé(e) d'accueil	Catégorie C	Accroissement saisonnier	Période estivale	1	24h	1
	Chargé(e) d'accueil	Catégorie C	Accroissement saisonnier	Période estivale	1	35h	1
Déchets ménagers	Agent de collecte	Catégorie C	Accroissement saisonnier	Période estivale	1	35h	1
Déchets ménagers	Chauffeur de benne	Catégorie C	Accroissement temporaire	8 mois	1	35h	1

MONTs D'ARRÉE COMMUNAUTÉ
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE DROIT PRIVE AU 28/07/2026

Service	Emploi	Cadre d'emploi	Classification dans la convention collective Eau et Assainissement	Poste budgétisé	Equivalent temps plein	Poste Pourvu
Eau et Assainissement	Responsable d'exploitation	Contrat de droit privé - SPIC	Groupe IV à Groupe V	1	1	1
	Technicien Eau et Assainissement	Contrat de droit privé - SPIC	Groupe III à Groupe IV	3	3	3
	Technicien SPANC	Contrat de droit privé - SPIC	Groupe III à Groupe IV	1	1	1
	Gestionnaire administratif(ve) et comptable	Contrat de droit privé - SPIC	Groupe III à Groupe IV	1	1	1

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS DE DROIT PRIVE AU 28/07/2026

Service	Emploi	Cadre d'emploi et classification	Motif du recours	Durée	Poste budgétisé	Equivalent temps plein	Poste Pourvu
Eau et Assainissement	Coordinateur de travaux	CDD de droit privé - Groupe IV	Accroissement temporaire	18 mois	1	1	
	Gestionnaire administratif et comptable	CDD de droit privé - Groupe II ou III	Accroissement temporaire	4 mois	1	0,2	
	Gestionnaire administratif et comptable	CDD de droit privé - Groupe II ou III	Accroissement temporaire	7 mois	1	0,8	

Remboursement de frais à un agent

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

Les agents de Monts d'Arrée Communauté sont autorisés à prendre du carburant dans une des stations du territoire, pour l'utilisation des véhicules de services et des différents outils thermiques, dans le cadre de leurs missions.

Exceptionnellement, un agent de la communauté de communes a dû se rendre dans une autre station afin d'obtenir du carburant. Il a dû, par conséquent, avancer le règlement de carburant, pour un montant de 39 € TTC, afin de pouvoir assurer les travaux d'entretien des espaces verts.

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil Communautaire, d'accepter de rembourser l'agent qui a fait l'avance des frais de carburant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le remboursement des frais de carburants engagés par un agent, pour un montant de 39 € TTC.

Information sur l'avancée du projet de rénovation des ex Salaisons de l'Arrée en lien avec le développement de la filière bois en associant l'étude à la rénovation de la Maison du lac

Fin 2024, Monts d'Arrée Communauté a fait l'acquisition des ex Salaisons de l'Arrée comprenant une surface bâtie de 5.440 m² et 4ha 86a 69ca de terrains sur le parc d'entreprises à Brennilis. Ce bâtiment, de par sa grande capacité, offre l'opportunité d'accueil de différentes activités.

Début 2023, EDF, accompagné par les services de l'Etat, avait lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la cession à l'euro symbolique de la Maison du Lac à Loqueffret mais n'avait eu aucune offre suite à cet AMI. Ce bâtiment accueille aujourd'hui un espace d'information Odysselec, sur les sujets liés à l'électricité et la déconstruction de la centrale nucléaire.

Parallèlement, la SCIC Koad COB, à laquelle MAC adhère, s'est constituée. La finalité de la société est de produire de la chaleur clef en main intégrant une coordination complète allant de la gestion durable des haies à la production d'eau chaude dans les radiateurs des équipements publics (majoritairement) et privés du territoire.

L'ensemble de ces éléments a conduit la réflexion vers le développement d'une filière bois sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté. Cette réflexion a été confirmée au travers d'une étude de faisabilité de projet de territoire menée par le cabinet DICl au cours du second semestre 2025. Depuis le début de l'année plusieurs contacts avec les services de l'Etat et d'autres acteurs sont venus confirmer l'intérêt de cet axe de développement pour notre territoire.

Dans la continuité de cette étude, afin de poursuivre sur ce projet, une délibération prise en février de cette année a approuvé le lancement des études opérationnelles et la demande de cofinancements.

Le projet est réalisable sous réserve de la conduite d'études complémentaires indispensables, notamment :

- des diagnostics structurels et énergétiques des bâtiments existants,
- des études réglementaires (notamment ICPE, ERP),
- une programmation architecturale et technique détaillée.

Ainsi deux organismes ont été reçus pour nous faire une proposition d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage. La proposition faite par Brest Métropole Aménagement semble, à ce jour, la plus en adéquation avec la demande de la collectivité.

Cette étude pourrait être éligible à un cofinancement de l'Etat dans le cadre du fonds vert.

Ouverture d'une ligne de trésorerie – budget principal

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que pour financer les besoins ponctuels de trésorerie du budget principal, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire du budget principal. Les tirages s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Le Crédit Agricole Finistère a fait la proposition suivante :

Souscription Ligne de trésorerie

. Plafond : 500.000 €

. Durée : 12 mois

. Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné retenu (2,3360 % en juin 2026) + marge 0,69% (base 365 jours)

. Commission d'engagement : 0,15% l'an

. Pas de tirage minimum imposé

. Pas de frais de dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de souscrire une ligne de trésorerie de 500.000 € auprès du Crédit Agricole Finistère aux conditions énumérées ci-dessus, d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement du budget principal et mandate le Président pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe Chalets Gite

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

Vu l'article R.2221-70 du code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions comptables M57 et M49,

En cas d'insuffisance des sommes mises à disposition d'un budget dotée de la seule autonomie financière pour la gestion d'un service public à caractère commercial (SPIC) ou d'un service public administratif (SPA), les ordonnateurs ont la possibilité de verser une avance de trésorerie aux budgets annexes.

Cette opération est effectuée pour une période infra-annuelle (moins de 12 mois) et constitue une opération non-budgétaire qui se traduit par une écriture de trésorerie.

Considérant la trésorerie insuffisante du budget Chalets Gite,

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Chalets Gite selon les modalités suivantes :

- Montant de l'avance de trésorerie : 45 000 € (quarante-cinq mille euros) répartie ainsi : 30 000 € pour le gîte d'étape et 15 000 € pour les chalets.
- Modalités de versements : au fur et à mesure des besoins par certificats administratifs,
- Date de prise d'effet : 1er août 2026,
- Date de remboursement : 31 juillet 2027.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget Chalets Gîte selon les modalités suivantes :

- Montant de l'avance de trésorerie : 45 000 € (quarante-cinq mille euros),
- Modalités de versements : au fur et à mesure des besoins par certificats administratifs,
- Date de prise d'effet : 1er août 2026
- Date de remboursement : 31 juillet 2027

Et d'autoriser le Président à signer tout document y afférant

Décision modificative – budget annexe déchets ménagers

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

Il est prévu un emprunt de 200.000 euros pour financer la nouvelle benne de collecte des déchets ménagers. Cette benne a été commandée et sera livrée très prochainement. L'emprunt sera donc mobilisé à la suite.

Un premier remboursement interviendra donc fin 2026, il convient de réaliser la décision modificative suivante :

Article	Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 3 100 €	
Total 66	Charges financières	+ 3 100 €	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 3 100 €	
Total 67	Charges exceptionnelles	- 3 100 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0 €	0 €
INVESTISSEMENT			
10222	FCTVA		+ 2 400 €
Total 10	Dotations, fonds divers et réserves		+ 2 400 €
1641	Emprunts en euros	+ 20 000 €	
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	+ 20 000 €	
2188	Autres	- 17 600 €	
Total 21	Immobilisations corporelles	- 17 600 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 2 400 €	+ 2 400 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser les modifications budgétaires présentées.

Elaboration et mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

Rapporteur : Eric PRIGENT

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un plan stratégique sur 6 ans visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets du territoire. Il couvre :

- Les ordures ménagères résiduelles (OMR), la collecte sélective et le verre.
- Les flux déposés en déchèterie.

Élaboré entre septembre 2026 et juillet 2027, son déploiement s'appuiera sur un diagnostic approfondi et une gouvernance multipartite (CCES) regroupant la collectivité, les partenaires institutionnels (ADEME, Région...) et les acteurs du réemploi local (recycleries, associations).

Ce programme de prévention des déchets permet également de suivre l'évolution des impacts des mesures prises à partir d'un point zéro, d'identifier des freins et des leviers d'optimisation, de dégager des priorités et de les hiérarchiser ;

La constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du programme local de prévention est imposée par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015.

La CCES aura notamment pour mission de donner son avis sur le projet de PLPDMA avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif conformément à l'article R-541-24 du code de l'environnement, qu'un bilan du programme lui est présenté chaque année, et qu'elle évalue le PLPDMA tous les six ans ;

Selon l'article R.541-41-22 du code de l'environnement, la collectivité fixe librement la composition de la CCES, nomme son Président et désigne le service chargé de son secrétariat afin qu'elle puisse ensuite définir son programme de travail, son mode de fonctionnement et les modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission.

Dans un objectif de concertation et de représentation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté il est proposé de la constituer de trois collèges :

Collège 1 : Les élus locaux (MAC et communes)

- Le Président de Monts d'Arrée Communauté
- Le vice-président de Monts d'Arrée Communauté en charge des Déchets Ménagers Environnement
- Les agents en charge des déchets et suivi du PLPDMA
- Les élu(e)s de la commission Déchets ménagers, Environnement
- Un élu référent ou un technicien par commune si intéressé

Collège 2 : les partenaires institutionnels

- Le SIRCOB
- Le SYMEED
- La CC Pleyben Châteaulin Porzay
- La Région Bretagne
- L'ADEME
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- La Chambre de Commerce et d'Industrie
- La Chambre d'Agriculture
- Le Pays COB

Collège 3 : Associations locales – prévention des déchets et réemplois

- Ressourcerie Ty Recup (Carhaix)
- Ordis libres de l'Arrée (Brasparts)
- Réseau Compost' Citoyen Grand Ouest
- Le Repair (recyclerie de matériaux Pleyber Christ)
- Chouette Coop (recyclerie Carhaix)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver la création et la composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA, la désignation du Président de la collectivité ou du représentant qu'il désigne à cet effet pour présider la CCES et d'autoriser le Président à mettre en œuvre la présente délibération, ainsi qu'à signer tous les actes et documents à intervenir.

Pacte de développement culturel – présentation de la méthodologie du diagnostic

Maëla Querrec, chargée du projet de développement culturel de territoire a débuté sa mission en avril dernier afin de mettre en œuvre le Pacte de développement culturel qui se construit selon une démarche en deux phases clés permettant d'élaborer un projet culturel territorial concerté.

1. Phase Diagnostic : Identifier les caractéristiques, les dynamiques et les enjeux majeurs du territoire. (Juin à décembre)

Le diagnostic repose sur une démarche participative engageant l'ensemble des parties prenantes (élus, acteurs culturels, habitants) afin de créer une dynamique collective.

Restitution publique intermédiaire du diagnostic (Décembre 2026).

2. Phase Projet : Définir les orientations stratégiques et les actions à déployer à partir des résultats obtenus. (Janvier à avril 2027)

Objectif : Passer du constat à l'action en définissant les orientations stratégiques et les actions à mettre en œuvre.

La restitution publique globale du projet culturel est prévue en avril 2027.

Information sur les décisions prises par le Président en délégation de pouvoir

Des décisions du président ont été prises dans le cadre de ses délégations :

- Versement d'une aide de 400 € à une personne de Brasparts dans le cadre du dispositif d'aide financière aux propriétaires occupants concernant la prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage lors du dépôt de dossier à l'ANAH, le 18/05/2026 – Adaptation du logement.
- Versement d'une aide de 400 € à une personne de La Feuillée dans le cadre du dispositif d'aide financière aux propriétaires occupants concernant la prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage lors du dépôt de dossier à l'ANAH, le 16/07/2026 – Adaptation du logement.
- Réalisation d'un emprunt inscrit au budget Déchets Ménagers en 2026 - décision du 6 juillet 2026 : 200.000 € sur 60 mois au taux de 3,09 % auprès du Crédit Agricole pour l'acquisition d'une nouvelle benne de collecte des déchets ménagers

Questions diverses et informations

Valérie Besnard informe sur l'obligation de nommer un référent déontologue pour chaque collectivité et questionne sur la possibilité d'avoir un référent déontologue commun (communauté de communes et communes). Le sujet sera à voir au prochain conseil communautaire.

Demande des chasseurs de Plouyé concernant une mise à disposition de bac à équarrissage

Renseignement pris par le président auprès de la fédération de chasse : À ce jour, il n'y a aucune obligation mais la fédération réfléchit à ce sujet. Il existe des dispositifs en Finistère notamment à Plouigneau et Plougonven. La société de chasse de Scrignac adhère à un dispositif regroupant 7 sociétés avec un équipement sur Plougonven.

Il sera intéressant de voir ce qui se pratique ailleurs.

Arnaud Cozien fait le point sur les réserves d'eau potable, certains captages sont très bas et certaines communes ont dû basculer sur les réseaux d'autres communes pour mettre leur approvisionnement en eau grâce aux travaux réalisés depuis 2022.

Il informe également qu'une première tranche de travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable sera lancé pour un montant estimé à plus de 800.000 €. Ces travaux sont éligibles à une subvention de 50% de la part de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'accord de territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45 mn.

Le Président,
Jean François DUMONTEIL

A black ink signature, appearing to be 'JD', written over a horizontal line.

La secrétaire,
Valérie JOUAN

A blue ink signature, appearing to be 'VJ', written over a horizontal line.